

UNE CONTREFAÇON DU *SIÈCLE DE LOUIS XIV* DE VOLTAIRE
IMPRIMÉE PAR ABRAHAM-FRANÇOIS VIRET
POUR PIERRE MACHUEL EN 1764.
STYLE ORNEMENTAL ET IDENTIFICATION NUMÉRIQUE

Daniel Droixhe

Université libre de Bruxelles – Université de Liège
Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique

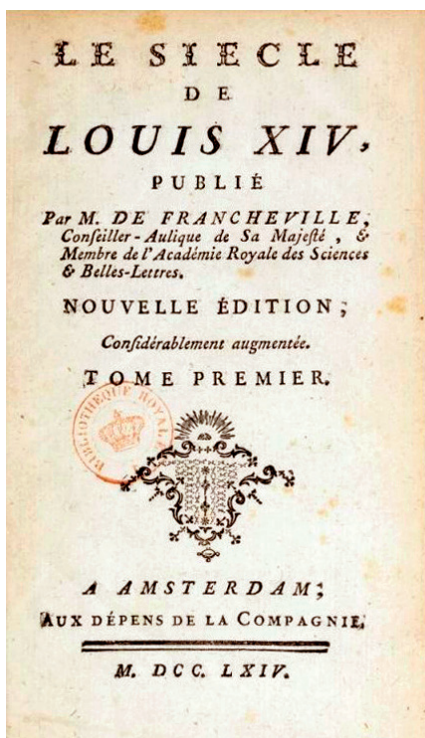
L'édition moderne du *Siècle de Louis XIV* dans la collection des *Œuvres complètes de Voltaire*, à la Voltaire Foundation, sous la direction de Diego Venturino (2019), mentionne sous le sigle 64A une édition de l'ouvrage suspecte d'être d'origine rouennaise¹. Le commentaire reproduit en effet celui du catalogue de la Bibliothèque nationale de France (BnC, n° 3397), qui indiquait : « Cette édition est une réimpression, page par page et ligne par ligne, des t. V-VII de l'*Essai sur l'Histoire et sur les mœurs et l'esprit des nations*, publié la même année, avec même adresse, sur le même papier et avec mêmes caractères typographiques et fleurons (n° 3079), c'est-à-dire par un éditeur de Rouen² ».

La notice du *Siècle de Louis XIV* dans les *OCV* renvoie à « l'édition EM64A », c'est-à-dire à l'édition de l'*Essai sur l'histoire générale, et sur les mœurs* de 1764. Elle précise : « Les signatures de titre montrent cependant qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle émission de EM64A ». Si les notices de 64A font état d'une impression rouennaise, elles ne spécifient pas quel en fut l'éditeur. La notice des *OCV* fournit une collation précise de 64A, qu'il n'est pas nécessaire de reproduire, d'autant qu'on reproduit ci-dessous (fig. 1-3) les pages de titre de l'ouvrage en question.

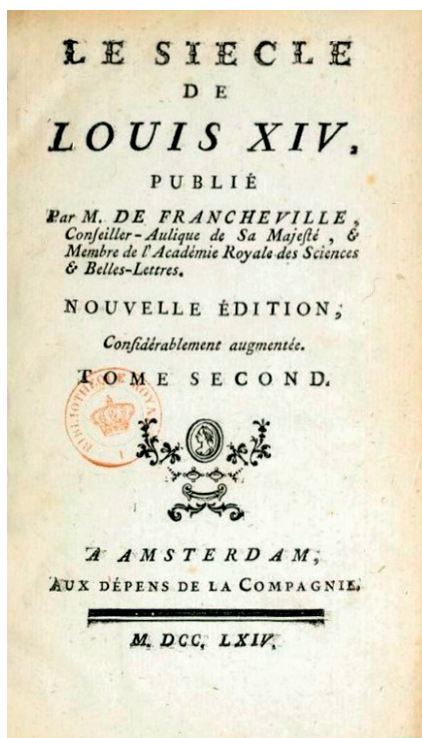
223

REVUE VOLTAIRE N° 24 • SUP • 2024

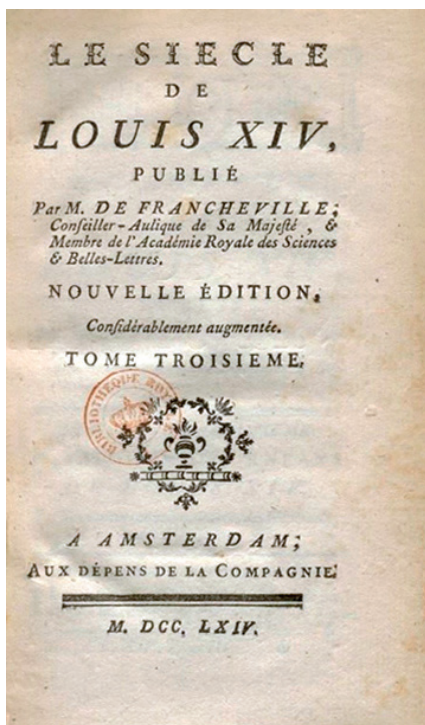
- 1 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, *OCV*, t. 11A-D (2019), éd. sous la direction de Diego Venturino, ici t. 11B, p. 79-80. Je remercie David Adams, Muriel Collart, David Smith et mon épouse, Alice Piette, de l'aide apportée dans la préparation de cet article.
- 2 BnC, n° 3397; voir les exemplaires 8-LB37-84 (J,1)-(J,2)-(J,3), et ici même, fig. 1-3.



1. Paris, BnF, 8-LB37-84 (J,1)



2. Paris, BnF, 8-LB37-84 (J,2)



3. Paris, BnF, 8-LB37- 84 (J,3)

NUMÉRISATION D'UN DOCUMENT CONCERNANT LES IMPRESSIONS RÉALISÉES POUR PIERRE MACHUEL

En matière d'édition clandestine, un document décisif vient d'être fourni par l'Unité Dématérialisation et Mise en Ligne du Pôle Archives historiques des Archives départementales de la Seine-Maritime. Celle-ci a rendu accessible un dossier indexé 1 B 5 5 3 2 qui s'intitule *Imprimerie et librairie* et qui comporte notamment des « arrêts, informations, pièces de vers (1699-1788) ». Ce dossier comprend une centaine de pages qui s'étend de l'indice FRAD076_6213_0001 à FRAD076_6213_0101. Il semble correspondre, du moins en partie, aux « Pièces relatives aux Machuel (XVIII^e siècle) » dont fait état J. Quéniart dans son ouvrage sur *L'Imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII^e siècle*³. Celles-ci étaient conservées sous la cote « g 190 » aux archives de la Bibliothèque municipale de Rouen. Mais leur exploitation restait très fragmentaire.

Différentes pages du dossier mis au jour par les Archives départementales de la Seine-Maritime enregistrent les impressions réalisées en 1762 pour Pierre Machuel par Abraham-François Viret. Dans *Éditer et pirater. Le commerce des livres en France et en Europe au seuil de la Révolution*, R. Darnton a rappelé comment le piratage devint, au XVIII^e siècle, « une réplique inévitable au monopole de la corporation de Paris et aux contraintes imposées à l'édition par l'État⁴ ». Les libraires de province en profitèrent pour se rabattre sur les contrefaçons dont il mentionne deux centres : Lyon et Rouen.

Dans cette dernière ville exerçait Pierre III Machuel (1722-1808) qui, écrit Darnton, possédait « dix presses », éditait « beaucoup de livres lui-même » et traitait « avec toutes les grandes maisons des Pays-Bas et de la France du Nord »⁵. D. Smith a présenté Pierre Machuel dans le cadre d'une étude décisive sur la contribution de Robert II Machuel (1676?-1765) aux éditions collectives des œuvres de Voltaire⁶. Il établit que Robert Machuel avait été reçu « maître dans la communauté le 21 mars 1691 », mais qu'il ne fut pas retenu en 1709 parmi les maîtres imprimeurs de Rouen et ne fut régularisé qu'en 1715. Ses activités souterraines lui valurent d'être inquiété par la police de la Librairie plus de trente ans plus tard. En 1752, il fut arrêté et conduit à la Bastille où l'accompagna son

225

DANIEL DROIXHE Une contrefaçon du Siècle de Louis XIV...

- 3 Jean Quéniart, *L'Imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1969; voir Bibliographie, sources manuscrites, n° VI.
- 4 Robert Darnton, *Éditer et pirater. Le commerce des livres en France et en Europe au seuil de la Révolution*, Paris, Gallimard, 2021, p. 27 et suiv.
- 5 Robert Darnton, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991, p. 126-128 et *passim*.
- 6 David Smith, avec la collaboration d'Andrew Brown, Daniel Droixhe et Nadine Vanwelkenhuyzen, « Robert Machuel, imprimeur-libraire à Rouen, et ses éditions des œuvres de Voltaire », *Cahiers Voltaire*, 6, 2007, p. 35-57, ici p. 41 et 53.

« neveu » Pierre – « en fait, le fils du cousin germain de Robert » – également impliqué dans la publication illégale des « Œuvres de Voltaire, tome X », c'est-à-dire, précise Smith, du dernier volume de l'édition collective de 1750-1752 (CE50). En 1753, « Robert sera destitué de sa maîtrise, sa place d'imprimeur sera supprimée, et son matériel sera vendu au profit de l'Hôpital de Rouen ».

De son côté, Pierre fut « condamné à 500 livres d'amende et à tenir sa boutique fermée pendant six mois ». Ces faits sont rappelés dans l'ouvrage de J.-D. Mellot, M.-C. Felton et É. Queval sur *La Police des métiers du livre à Paris au siècle des Lumières*⁷. L'épreuve, constate Darnton, n'assagit pas Pierre Machuel, car il retrouvera la Bastille du 12 avril au 25 juin 1764 pour avoir diffusé des ouvrages prohibés sur les affaires de la finance et les excès des financiers, objets d'une intense campagne socio-politique⁸.

L'ENQUÊTE DE D. SMITH SUR LE RAPPORT DE PIERRE MACHUEL AUX ÉDITIONS CE48R, CE50 ET CE64R DE VOLTAIRE

L'enquête de D. Smith sur Robert Machuel et les éditions voltairiennes considérait – faut-il le rappeler ? – de quelle manière s'entrecroisaient ses contributions virtuelles en tant qu'imprimeur, dans les éditions collectives de 1748, 1750-1752 et 1764 (CE48R, CE50 et CE64R). D. Smith envisageait particulièrement l'hypothèse, « à première vue assez invraisemblable », selon laquelle la *Collection complete* de 1764 (CE64R), en 18 volumes, parue sous l'adresse d'Amsterdam « Aux dépens de la Compagnie », contiendrait « les volumes disparus de l'édition supprimée de 1748 (CE48R) »⁹. Robert Machuel avait imprimé cette dernière « en 1250 exemplaires, ce qui représentait un investissement considérable¹⁰ ». En dépit de l'accord conclu en 1749 avec Cideville, qui représentait Voltaire et les autorités, certains volumes de l'édition supprimée auraient été conservés dans l'attente du moment où se présenterait une « occasion favorable » pour les mettre enfin sur le marché. C'est ainsi que, seize

7 Joseph d'Hémeri, *La Police des métiers du livre à Paris au siècle des Lumières : « historique des libraires et imprimeurs de Paris existans en 1752 » de l'inspecteur Joseph d'Hémeri*, éd. Jean-Dominique Mellot, Marie-Claude Felton et Élisabeth Queval, Paris, BnF, 2017, p. 462-463. Voir aussi Jean-Dominique Mellot, Élisabeth Queval, Nathalie Aguirre, Cécile Bellon, Wojciech Kolecki et Antoine Monaque, *Répertoire d'imprimeurs-libraires (vers 1470-vers 1830)*, Paris, BnF, 2019, p. 981-982 : notice 6496 « Machuel, Robert, II », notice 6494 « Machuel, Pierre, III ».

8 Voir Daniel Droixhe, « Une épidémie de romans de finances. Production, distribution et répression de l'édition clandestine à Rouen et Paris en 1763-1764 », *La Lettre clandestine*, 17, 2009, p. 157-189.

9 D. Smith, « Robert Machuel, imprimeur-libraire à Rouen, et ses éditions des œuvres de Voltaire », art. cit., p. 46.

10 *Ibid.*



ans plus tard, l'acheteur du stock de Robert Machuel, « ayant décidé de publier une nouvelle édition des *Ceuvres de Voltaire* », aurait utilisé CE48R¹¹.

D. Smith conclut ainsi son enquête : « Bref, les dates du papier, les indications de l'accord Cideville-Machuel, les témoignages de Voltaire et de Mme de Graffigny sur le contenu de CE48R, les références internes d'un volume à l'autre, enfin l'existence d'une émission séparée d'au moins un des volumes de CE48R, tout concourt à démontrer que, même si nous n'avons encore pu trouver un seul volume de CE48R portant une page de titre datée de 1748, les tomes I-VI (sauf deux sections de la deuxième partie du tome III), IX et XII-XIV de CE64R doivent y être identiques, à quelques pages près¹². »

Une question se posait finalement, à propos de CE64R. À qui fallait-il attribuer cette édition ? « En 1764 », écrit Smith, « [Pierre] était le membre le plus important de la famille Machuel, mais il n'était pas imprimeur » – on voit la discordance avec le statut accordé par Darnton – et « son frère Étienne-Vincent, imprimeur de 1752 à 1781, était le seul membre de la famille à exercer ce métier »¹³. De fait, la liste publiée par les Archives de Seine-Maritime déroule les noms de ceux qui imprimaient pour Pierre Machuel, lequel fait désormais figure de commanditaire. La production parue sous son nom ne commence qu'à la fin des années 1770 et est du reste assez mince, comme en témoigne le catalogue de la BnF.

227

DANIEL DROIXHE Une contrefaçon du *Siècle de Louis XIV*...

UNE RÉFÉRENCE AU *SIÈCLE DE LOUIS XIV* DANS LA LISTE MACHUEL/VIRET

Dans la liste des Archives de Seine-Maritime, la page 46, qui concerne les impressions réalisées en 1764, comporte à la vingt-et-unième ligne la référence suivante : « Le siècle de Louis XIV philos. avec notes et additions du petit texte ». « Philos. » désigne ici le caractère « philosophie », qui est généralement équivalent à un corps 11 actuel, bien que des ouvrages techniques le donnent parfois comme correspondant au petit-romain, de corps 10, ou au cicéro, de corps 11¹⁴. L'ouvrage est dit imprimé sur 47 feuilles, chaque feuille coûtant 24 livres, au tirage de 1200 exemplaires, pour une somme de 1128 livres. On sait la place que doit occuper, dans l'identification de provenance d'une contrefaçon, la « foliation »¹⁵. On sait que 47 feuilles pouvaient donner lieu à un ouvrage *in-12*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*, p. 50.

¹³ *Ibid.*, p. 53.

¹⁴ Charles-Lucien Huard, *La Typographie*, Paris, Boulanger, 1892, p. 14-15.

¹⁵ Voir Muriel Collart, « La production voltairienne de Bassompierre et Nouffer de Genève (1776-1777). Un cas d'heuristique éditoriale », *Revue Voltaire*, 21 (2023), p. 371-392 ; Daniel Droixhe, « Quelles sont les contrefaçons du *Bélisaire* de



de 1128 pages. Les trois volumes de l'édition 64A comptent : iv-370 + iv-360 + iv-382 = 1124 pages. Le compte est bon.

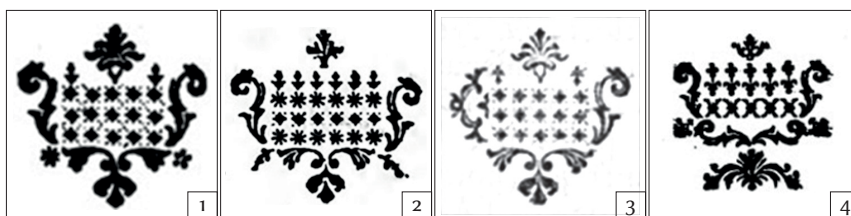
L'ornementation offre peu d'éléments de comparaison avec d'autres éditions imputables à Viret car elle est pauvre. Le troisième tome, en particulier, ne comprend pas les vignettes composées qui permettent, par exemple, d'identifier comme fabrication rouennaise de Viret les *Idylles et poèmes champêtres* de Gessner publiés sous la fausse adresse d'Amsterdam, « Chez J. H. Schneider », en cette même année 1764 (fig. 4)¹⁶.



4. Oupeye,
collection Daniel Droixhe et Alice Piette

Marmontel imprimées par Viret pour Machuel en 1767 ? Ornaments, foliation, pagination », à paraître. Voir également Daniel Droixhe, Muriel Collart et Alice Piette, « “Je suis à la troisième édition de Bélisaire”. Une contrefaçon du *Bélisaire* de Marmontel par le Liégeois Jean-François Bassompierre (1767) », *Gutenberg-Jahrbuch*, 98, 2023, p. 185-198.

- ¹⁶ Daniel Droixhe, « Contrefaçons rouennaises méconnues des œuvres de Gessner (1762, 1764) », *Annales de la Société suisse pour l'étude du XVIII^e siècle*, 15, 2024, p. 77-91 ; Daniel Droixhe, « L'édition 1765:O1 des *Œuvres* de Montesquieu : une contrefaçon rouennaise imprimée par Abraham-François Viret pour Pierre Machuel », *Gutenberg-Jahrbuch*, 99, 2024, p. 174-189 ; Muriel Collart, « L'édition Machuel des *Lettres persanes* (1760) », *Histoire et civilisation du livre*, 20, 2024, p. 287-309.



- Vignette 1. Gessner, *La Mort d'Abel*, À Amsterdam, Chez J. H. Schneider, 1762, titre. BU d'Amsterdam, 01 3311 2201
- Vignette 2. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, À Amsterdam, 1764, t. I, p. 125, 286. Paris, BnF, 8-LB37-84 (J,1)
- Vignette 3. Linguet, *La Cacomonade*, À Cologne, 1767, p. 39. Bayerische Staatsbibliothek, Bibl. erot. Fr. Krenneri 1529
- Vignette 4. Linguet, *La Cacomonade*, À Cologne, 1767, p. 34. Bayerische Staatsbibliothek, Bibl. erot. Fr. Krenneri 1529

229

On ne relève qu'au tome premier du *Siècle de Louis XIV* une vignette qui s'inscrit dans une série évolutive – dans une « tropologie », comme il a été dit ailleurs¹⁷ – où la composition s'ordonne en figure triangulaire combinant les mêmes caractères (voir ci-dessus les **vignettes 1 à 4**, dont on a uniformisé les tailles pour faciliter la comparaison). On remarquera que le caractère qui encadre les trois rangées d'éléments centraux ouvre la série en 1762 par un ornement de *La Mort d'Abel* de Gessner, mais présente une altération sur le côté gauche, alors que l'encadrement est identique dans *La Cacomonade* de Linguet, également imprimée par Viret, sous l'adresse de « Cologne », datée de 1767.

UNE PROPOSITION DE CLASSEMENT NUMÉRIQUE DES VIGNETTES COMPOSÉES

Les vignettes dont il vient d'être question sont destinées à figurer un jour dans un tableau général des ornements composés. Celui-ci pose un important problème. Fondé sur la forme de la vignette, il présente la difficulté de l'ordre de présentation. Vignettes en forme de carré ? Carré disposé à l'horizontale ou dressé sur un des coins ? Vignettes en forme de triangle pointant vers le bas, « en grappe de raisins » ? Le système offre l'avantage d'une grande visibilité. Mais le choix d'un critère et la détermination d'un ordre sont foncièrement subjectifs et arbitraires. En outre, il devient rapidement limité à un certain nombre de formes générales.

¹⁷ Voir Daniel Droixhe, « Signatures clandestines et autres essais sur les contrefaçons de Liège et de Maastricht au XVIII^e siècle », *SVEC* 2001:10, p. 49-198.



On propose ici un essai de classement des compositions typographiques qui se fonde sur le relevé d'un certain nombre de « fleurons » qui les constituent, enregistrés à partir du célèbre *Manuel typographique* de Fournier¹⁸. Celui-ci présente à son tour un double avantage : aisément accessible, par exemple sur Gallica, il comporte une liste numérotée – de manière continue – des « fleurons » destinés à former des ornements composés. Le *Proef van Letteren* d'Enschedé¹⁹ est d'une utilisation moins facile, dans cette perspective, car il fragmente la numérotation des « fleurons » ou « bloemen » en séries. Ceci compliquerait la rédaction et la lecture des formules qui doivent définir un ornement.

230

Tel est donc le principe de caractérisation des vignettes considérées. Cinq fleurons qui composent la vignette, désignés par le numéro qu'ils portent chez Fournier, constituent une formule censée identifier celle-ci. Ces cinq fleurons peuvent former l'ensemble de la vignette ou être les premiers d'une série plus étendue. Ils sont enregistrés en commençant par ceux qui occupent la position supérieure ou l'extrémité supérieure gauche, suivis de ceux pour ainsi dire « lus » de gauche à droite et de haut en bas. Une tolérance est admise quand des fleurons se situent approximativement à la même hauteur, c'est-à-dire sur la même ligne. L'enregistrement de la totalité des différents fleurons devrait éventuellement affiner et étendre la nomenclature. On postule qu'une telle formulation suffira à enclencher une catégorisation menant à un classement. Dans les cas considérés ici, le numéro qui ouvre la formule est imprimé en caractère gras parce qu'il désigne la classe d'un modèle général.

La mise en formule, qui sépare les fleurons par un point, requiert quelques règles. La plus importante concerne le rapport entre le type de fleuron utilisé par l'imprimeur et celui qui paraît lui correspondre dans la liste de Fournier. L'identification peut elle aussi être approximative et limitée. La caractérisation par un numéro relève de l'approche d'un type. Parfois, les deux fleurons sont identiques, parfois, ils sont proches. La numérotation est fonctionnelle. Dans certains cas, un agrandissement des fleurons en présence déterminera si les fleurons sont identiques ou simplement ressemblants. Les imprimeurs pouvaient acheter à Fournier ou à Enschedé des ensembles de caractères. Mais ils pouvaient aussi faire réaliser ceux-ci par des fondeurs locaux dont la production n'était pas nécessairement identique au modèle. Ce point ne peut être discuté ici.

Une autre question générale concerne le rapport qu'entretiennent un modèle de fleuron et son occurrence en forme inversée ou « en miroir ». Faut-il les

¹⁸ Pierre-Simon Fournier, *Manuel typographique, utile aux gens de lettres, et à ceux qui exercent les différentes parties de l'art de l'imprimerie*, Paris, Barbou, 1764-1766, 2 vol. ; voir le tome II (désormais, Fournier).

¹⁹ Johannes Enschedé, *Proef van letteren, welke gegooten worden in de nieuwe haerlemsche lettergieterij*, s.l., s.n., 1768.



distinguer dans tous les cas ou seulement quand Fournier les distingue lui-même sous deux numéros différents ? On examine ci-dessous un de ces cas. Un principe consiste à ne pas répéter l'enregistrement d'un type de fleuron quand il a été noté une première fois. Comme la liste des fleurons de Fournier comprend plusieurs centaines de types, la numérotation du « code » doit commencer par 001.

Cette liste est constituée de catégories que l'on nommera ici par commodité « polices » même si l'appellation n'est pas strictement conforme ou classique. On parlera donc de police « nompaille », « petit-texte », « petit-romain », « cicéro », etc. L'expérience montre qu'une même vignette est parfois constituée de types de fleurons appartenant à différentes « polices ». Mais surtout, il apparaît que les différents types étaient susceptibles de conversions dans différentes polices, donc dans différentes tailles qui s'adaptaient à l'ornement. Ce que transmet la reproduction d'ouvrages numérisés selon différentes procédures et à différentes époques par Google, Archive ou Europeana ne présente donc pas d'unité. Rétablir une uniformité de reproduction est illusoire. Ces différences, au demeurant, n'importent guère puisque le principe de classement est foncièrement numérique. Il reste que les dimensions originales et l'encrage des vignettes peuvent notablement brouiller la reconnaissance des similitudes. Quand un même modèle de vignette présente des variations ou différences mineures, celle-ci est affectée d'un chiffre en exposant.

Reconsidérons successivement les quatre vignettes ayant permis d'établir l'impression par Viret du *Siècle de Louis XIV*.

A) VIGNETTE 1

Vignette 1 Code numérique réduit à 5 chiffres : 295.169.020.170.021	
---	--

On note d'emblée que les cinq premiers fleurons se distribuent selon trois polices différentes : « Gros-romain » (295), « Cicéro » (169, 170) et « Nompaille » (20, 21). La paire constituée par 20-21 donnerait à penser que le compositeur non seulement privilégie la police de « Nompaille » mais qu'il prend les caractères dans des casses supposées voisines. Qu'il privilégie aussi la police du « Gros-romain » s'indiquerait si on considère le fleuron qui constitue le bas de la vignette, lequel porte le n° 291 chez Fournier : là encore, une certaine proximité dans la casse a pu influencer ou déterminer le choix du caractère. Il s'ensuit qu'un enregistrement plus complet des fleurons constitutifs affinerait le classement.

B) VIGNETTE 2



Cette deuxième illustration, qui fait partie, comme la première, de la classe 29 5, se caractérise par une dissymétrie. Le concept de symétrie, comme me l'a suggéré M. Collart, peut devenir un critère décisif de classement des compositions typographiques. Des compositions en carré sont souvent symétriques à partir d'une médiane verticale mais aussi en fonction d'une médiane horizontale. On peut alors les dire isomorphiques : la vignette peut se plier en quatre parties semblables.

232

Les éléments dissymétriques donnent à penser que le fleuron de droite de la vignette 1, reproduit ci-dessus, fleuron portant le numéro 170, correspondait à gauche à un élément identique qui est tombé et qui a été remplacé par le numéro 167 : le compositeur utilise manifestement dans cette vignette des caractères appartenant à des cases proches.

En deux ans, entre *La Mort d'Abel* de 1762 et *Le Siècle de Louis XIV* de 1764, le modèle initial s'est détérioré en devenant dissymétrique et a perdu les fleurons qui encadraient le fleuron de base, le numéro 291 – ce qui modifie considérablement la formule.

C) VIGNETTE 3

La troisième vignette, datant de 1767, pose la question suivante : le modèle initial s'est-il encore dégradé à partir du *Siècle de Louis XIV* de 1764, a-t-il été restauré ou a-t-il été entièrement recomposé ? Les habitudes des compositeurs avaient la vie dure. Le goût d'une certaine régularité, d'un certain style, imposait-il ses formes de manière réfléchie ou automatique ?



Le fleuron de tête présente une difficulté : outre le fait qu'il paraît détérioré, il se rattache à un modèle de « fleurette » qui comporte plusieurs variantes invitant à la confusion. L'agrandissement doit permettre la comparaison.

					
Fleuron de la vignette 3	Fournier, n° 038	Fournier, n° 074	Fournier, n° 120	Fournier, n° 164	Fournier, n° 174

Les fleurons 074 et 120, qui appartiennent aux polices Petit-texte et Petit-romain, sont exclus en raison de la tige. Les numéros 164 et 174, en Cicéro, offrent un modèle qui paraît trop élancé. Le numéro 038, plus ramassé, en police Nompareille, a pu fournir le modèle à un fondeur ayant pris pour référence les caractères de Fournier. À cette police appartiennent également le numéro 018 et les deux fleurons qui encadrent en symétrie le fleuron de base : les numéros 025 et 026. La police Nompareille domine ainsi la composition de cette vignette.

D) VIGNETTE 4

La quatrième vignette, datant également de 1767, est plus complexe, même si sa structure reste fondamentalement identique : un fleuron de tête + un encadrement d’hippocampes en symétrie + plusieurs lignes de fleurons identiques + un fleuron occupant la base.

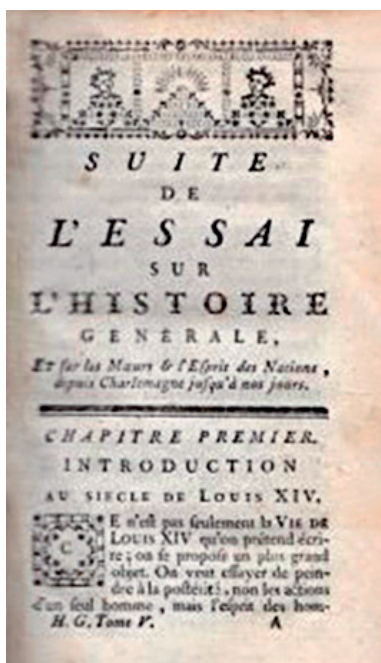
Vignette 4	
Code numérique réduit à 5 chiffres : 177.169.222.170.163	

Le fleuron le plus remarquable est sans doute ici celui qui occupe la base de la vignette : non localisé, il marque les limites d’une identification numérique complète.

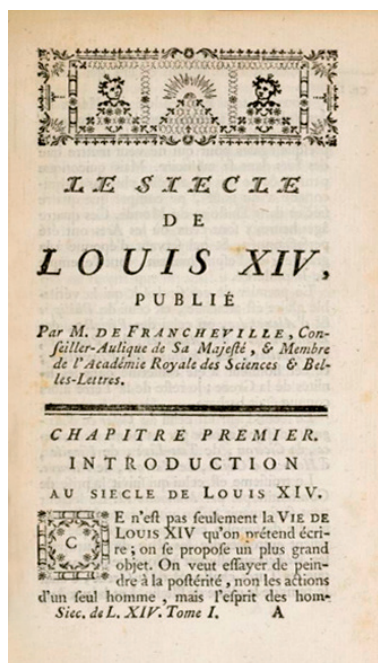
VERS UN STYLE ORNEMENTAL ROUENNAIS ?

Aux considérations sur les compositions ornementales de l’édition du *Siècle de Louis XIV* supposée contrefaite par Viret peuvent se joindre d’autres questions. D’abord, quel rapport cette contrefaçon entretient-elle avec son modèle EM64A, c’est-à-dire avec l’*Essai sur l’histoire générale, et sur les mœurs et l’esprit des nations*, paru en 1764 en 7 tomes ? La réponse tient en grande partie dans la notice que le catalogue de la BnF consacrait à 64A.

Les illustrations 5 et 6 montrent en tout cas clairement le rapport qui l’unit à son modèle, au moins du point de vue typographique. Il y aurait à déterminer dans quelle mesure cette édition constitue « une réimpression page par page et ligne



5. EM64A. Oupeye, collection Daniel Droixhe et Alice Piette



6. 64A. Paris, BnF, 8-LB37-84

par ligne²⁰ » de EM64A, s'il ne s'agit pas « d'une nouvelle édition²¹ ». Une telle recherche dépasse le cadre de la présente enquête.

Par ailleurs, il y aurait à envisager les rapports qu'entretiennent les types EM64A, 64A et la *Collection complète des œuvres de Monsieur de Voltaire* également parue en 1764, à l'adresse d'Amsterdam « Aux dépens de la Compagnie », et également imputable à Machuel (CE64R). D. Smith et A. Brown en ont fourni la description bibliographique sur le site du Centre international d'étude du XVIII^e siècle²².

Une comparaison textuelle ne peut faire l'objet que d'une étude spécifique. La reproduction de la première page de l'*Essai sur le siècle de Louis XIV* figurant au tome V de la *Collection complète* montre déjà toute la différence avec les reproductions précédentes (fig. 7).

²⁰ Comme le proposait BnC, n° 3397.

²¹ *Le Siècle de Louis XIV*, OCV, t. 11B, p. 80.

²² <https://c18.net/>, voir « Voltaire / Bibliographie / Descriptions bibliographiques » : « CE48R. L'édition des œuvres publiées à Rouen par Machuel en 1748 et supprimée par Voltaire » (version 1, 24 février 2011); « CE50. L'édition des œuvres publiée à Rouen par Machuel de 1750 à 1751 » (version 6, 24 septembre 2011); « CE64R. L'édition des œuvres publiée à Rouen en 1764 » (version 2, 8 mai 2011).



7. *Collection complete des œuvres de Monsieur de Voltaire*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1764, t. V, p. [1]. Oupeye, collection Daniel Droixhe et Alice Piette

235

DANIEL DROIXHE Une contrefaçon du *Siècle de Louis XIV.*...

Autre chose est de considérer rapidement le style typographique en l'abordant par le plan de l'ornementation gravée²³. Les vignettes du tome V de CE64R sont identiques à celles du tome I de CE50 telles que D. Smith et A. Brown les ont reproduites dans la description bibliographique de cette édition. Elles présentent des ressemblances avec celles figurant dans les impressions réalisées par Oursel, principal fournisseur d'impressions à Machuel pour les années 1770 et suivantes, mais des différences apparaissent au premier coup d'œil. On en compare quelques-unes (fig. 8-11).



8. CE64R, *Collection complete*, 1764, t. V, p. 93, 181, 308; CE50, *Collection complete*, 1750, t. I, Smith et Brown, Description, type [C5]

23 Telle contrefaçon imprimée par Oursel comporte principalement une ornementation composée : voir David Adams et Daniel Droixhe, « Quelle contrefaçon rouennaise du *Théâtre de Diderot* a été imprimée par Louis-Joseph Oursel pour Pierre Machuel en 1770-1771 ? », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 58, 2023, p. 211-218.



9. Abbé Prévost,
Mémoires et aventures d'un homme de qualité,
À La Haye, Chez M. G. Merville & J. Vander Kloot
[Rouen, Machuel/Oursel], 1772,
t. I, p. [340]



10. Œ64R, *Collection complete*,
1764, t. V, p. 100, 152, 221, 284, 346, 387;
Œ50, *Collection complete*, 1750,
t. I, Smith et Brown,
Description, type [C4]



11. Mme de Graffigny,
Lettres d'une Péruvienne,
À Amsterdam, Aux dépens du Délaisé
[Rouen, Machuel/Oursel], 1775,
t. I, page de titre

236

Il s'ensuit d'abord que Œ50 et l'un des volumes au moins ayant fait l'objet d'une réimpression pour la collection Œ64R proviennent des mêmes casses. On aurait conservé le même imprimeur de 1750 à 1764. Une enquête plus étendue montrerait si d'autres volumes nouvellement imprimés seraient dans le même cas et quelle serait l'étendue chronologique de cette continuité. La comparaison annonce aussi une relative unité de l'ornementation gravée entre Œ50 / Œ64R – qui sont sans doute, comme le suggère D. Smith, d'Étienne-Vincent Machuel – et l'édition du *Siècle de Louis XIV* imprimée par Oursel. Une sorte de style régional, peut-être dû au même graveur sur bois ou à la même école, paraît se dessiner, qui serait à explorer.

BIBLIOGRAPHIE MATÉRIELLE ET BIBLIOGRAPHIE GLOBALE

Dans son ouvrage *The French Book Trade in Enlightenment Europe*, S. Burrows prend comme exemples de best-sellers « à travers les années 1770 et 1780 » les *Œuvres* de Tissot et l'*Albert moderne*²⁴. Il enregistre à propos de ce dernier ouvrage qu'il connut une édition française de 750 exemplaires « produite à Rouen

²⁴ Simon Burrows, *The French Book Trade in Enlightenment Europe*, t. II, *Enlightenment bestsellers*, London/New York, Bloomsbury Academic, 2018, p. 142.



en 1782, d'après l'octroi d'une permission simple accordée à Pierre Machuel en décembre 1781 ». Cette édition s'inscrivait dans un ensemble d'au moins « 13 éditions en français », entre 1768 et 1789, dont six portaient « la marque du propriétaire du privilège, la veuve Duchesne », tandis que six autres, ajoute-t-il, portent celle « de Bâle, Liège, Londres et Neuchâtel ».

On sait comment les travaux de S. Burrows participent du grand projet entrepris en compagnie de Mark Curran sur *The French Book Trade in Enlightenment Europe and the STN Database*. L'établissement d'un tableau des relations qu'entretenaient la production et la circulation de livres doit déboucher, si l'on peut dire, sur une sorte de palmarès quasi continental qui pourrait revêtir la forme matricielle d'un « paradigme global ». On ne redira pas ici combien les limites à la fois spatiales et culturelles du projet peuvent rendre celui-ci objet de débat, dans la mesure où il se fonde essentiellement sur le commerce de la Société Typographique de Neuchâtel, tel que l'avait du reste établi R. Darnton sur la base des archives²⁵.

La perspective spatiale adoptée par Burrows fait valoir d'emblée, dès la page 2 de son livre, le rapport qui unirait le centre neuchâtelois à la principauté de Liège, à « 418 kilomètres » de là. On sait combien l'activité clandestine des imprimeurs liégeois est représentée dans les tableaux de Léonard Defrance – même si l'atelier de référence a souvent fait l'objet d'interprétations erronées²⁶. Plusieurs ouvrages d'histoire du livre les ont abondamment reproduits.

Ainsi se trouve posée la question des rapports qu'entretenaient Rouen et Liège en matière de contrefaçon. On a établi que la concurrence empruntait parfois les voies de l'imitation, quand l'un des deux centres veut dérouter la police de la Librairie en copiant l'ornementation pratiquée par un rival. La pratique est notamment illustrée par l'édition voltairienne²⁷. La recherche d'autres relations – dans le sens même de la spatialisation promue par S. Burrows, par exemple sur le plan de la circulation des livres par voie maritime ou terrestre – est ouverte²⁸.

237

DANIEL DROIXHE Une contrefaçon du Siècle de Louis XIV...

- 25 Daniel Droixhe et Alice Piette, « Pour une histoire liégeoise des best-sellers. La fabrique du livre d'éducation au XVIII^e siècle », *Gutenberg-Jahrbuch*, 95, 2020, p. 108-136.
- 26 Daniel Droixhe, « Images de livres. Raynal, Buffon, Mercier dans une "Visite à l'imprimerie" perdue et retrouvée », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, 7, 2011, p. 99-113.
- 27 Daniel Droixhe, « Vraies et fausses éditions liégeoises ou rouennaises de Voltaire », *Revue Voltaire*, 4 (2004), p. 271-292.
- 28 Voir Marie-France Gérard, « Aspects de l'édition et de la librairie à Liège sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1771) », Mémoire pour l'obtention du titre de Licenciée en Philologie romane, sous la direction de Daniel Droixhe, Université de Liège, 1978, notamment le chapitre « Les chemins du commerce clandestin ».



